

A U

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2016/31

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 25 août 2016

L'an deux mille seize et le vingt-cinq août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 17 août 2016.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 10
votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

*Présents : MM. VOLLE – CROZIER – TESTON – HILAIRE –
BOUNIARD – CORNET – EUVRARD – GAUTHIER – JOLLIVET –
PIQUEMAL.*

*Excusés : Mme BEUGNET a donné procuration à Mr GAUTHIER.
 Mme GRENIER a donné procuration à Mr TESTON.
 Mme LEBRAT a donné procuration à Mr JOLLIVET.
 Mme RAMUS a donné procuration à Mme CROZIER.
 Mr RIFFARD a donné procuration à Mr CORNET.*

Absents :

Mr Max JOLLIVET a été élu secrétaire.

**Objet : Déplacement de la conduite de collecte des eaux usées sous le pont d'Alba.
Autorisation de transition de l'aide de l'Agence de l'Eau par le Conseil
Départemental.**

.../...

AV

Le Maire rappelle la délibération n° 2016/19 du 24 mai 2016 portant sur les travaux de déplacement de la conduite de collecte des eaux usées sous le pont d'Alba et les demandes de subvention formulées auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

Il expose que le Conseil Départemental, travaillant étroitement et en collaboration avec l'Agence de l'Eau, intervient comme guichet unique.

En retour, l'Agence de l'Eau verse au Conseil Départemental les subventions éventuellement attribuées à la Commune. Ces-dernières seront ensuite reversées à la Commune par le Département.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider ce mode de fonctionnement de transition des subventions pour ce dossier ainsi que pour les futurs dossiers que nous pourrions présenter pendant la durée du dixième programme de l'Agence de l'Eau (2013 – 2018).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

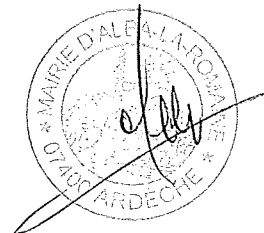
- **AUTORISE** le Département de l'Ardèche à percevoir pour le compte de la Commune la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau au profit de la Commune. Le Département de l'Ardèche se chargera ensuite de reverser à la Commune ladite subvention.

- **PRÉCISE** que cette décision est valable pour la durée du dixième programme d'aide de l'Agence de l'Eau jusqu'en 2018.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 25 août 2016.



Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 26 août 2016.
Le Maire,
André VOLLE.



.../...